



Affiché le 04 mars 2020

AVIS AU PUBLIC

Demande d'occupation du domaine public communal pour les manifestations :

FETE DE LA MUSIQUE – FESTIVAL LES TARDIVES

Date : Fête de la Musique le 21 juin 2020
Les Tardives : 17 et 31 juillet – 14 et 28 août 2020

Lieu d'implantation de la manifestation :

1 – Fête de la musique : place du Général Leclerc – parking des Ursulines – parking de Caërphilly

2 – Festival Les Tardives : Parking d'Aiguillon (côté Poste)

Nature de l'activité : Buvettes – petite restauration – vente de confiserie

Le public est informé que la commune de Lannion fait appel à candidatures pour les stands de buvette, de petite restauration ou de confiserie dans le cadre de la Fête de la musique le dimanche 21 juin 2020 et du Festival Les Tardives les 17 et 31 juillet – 14 et 28 août 2020.

Cette occupation du domaine public communal devra, pour être autorisée, respecter les prescriptions suivantes :

- production des pièces suivantes :

- K-Bis de **moins de trois mois** (ou carte de commerçant en cours de validité)
- Attestation d'assurance professionnelle en cours de validité

Cette occupation sera soumise à redevance dont le montant a été voté par le conseil municipal de Lannion le 16 décembre 2019 comme suit :

- ◆ 31 €/ml (buvettes), 26€/ml (restauration) ou 13€/ml (confiseurs et chichis) place du G^{al} Leclerc pour la fête de la musique et Quai d'Aiguillon pour les Tardives
- ◆ 21 €/ml, 16€/ml (restauration) ou 11 €/ml (confiseurs et chichis) parking de Caërphilly

Toute personne intéressée pour solliciter une demande d'occupation du domaine public communal sur la commune de Lannion dans le cadre des Tardives et/ou de la Fête de la Musique est invitée à transmettre son dossier complet au service culturel **avant le lundi 23 mars 2020**.